AR Prefecture
047-214701955-20240926-DEL1072024-DE
Reçu le 11/10/2024

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**en exercice :** 29
**Présents :** 22
**Votants :** 26

**OBJET :**
Décision modificative n°1 - Budget Energies Renouvelables – Exercice 2024

**N° 107/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur SANCHEZ**

Monsieur le rapporteur indique au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications en matière de dépenses d'investissement sur l'exercice 2024.

Les modifications sont les suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | NATURE | LIBELLE | MONTANT |
|---|---|---|---|
| 20 | 2031 | ETUDES | + 4 450,00 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| CHAPITRE | NATURE | LIBELLE | MONTANT |
|---|---|---|---|
| 16 | 1678 | AUTRES EMPRUNTS ET DETTES | + 4 450,00 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**AR Prefecture**

047-214701955-20240926-DEL1072024-DE
Reçu le 11/10/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°1 présentée en ce qui concerne le Budget Energies renouvelables pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC
47600

Pour le Maire par délégation
Frédéric GIMET
Le Directeur Général des Services

Le SECRETAIRE DE SEANCE,